

République française

ARDECHE

publié sur le site internet de la
collectivité le 17 novembre 2023

Extrait du registre des délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE
07470 COUCOURON

Séance du jeudi 16 novembre 2023

**Membres
en exercice** : 37

Date de la convocation : 10/11/2023

Présents : 31

Le jeudi 16 novembre 2023 à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants :
33
POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
REFUS DE VOTE : 0

Présents : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Jérôme DELDON, Geneviève DUNY, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFFARRE, Jean LINOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Claude MONCEAU, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Christian VIDAL, Jacques MEUNIER, John SERROUL

Représentés : Sébastien PRADIER représenté par Jacques GENEST, Charles VALETTE représenté par Geneviève DUNY

Absents : Patrick COUDENE, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS, Magalie MOULIN

Secrétaire de séance : Michel LOUIS

DE_2023_98 - Objet : Désignation d'un représentant suppléant au sein de l'EPAGE Loire Lignon

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5721-2 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche en vigueur, et notamment son article 17 et son annexe,

Vu les statuts de l'EPAGE Loire Lignon en vigueur,

Vu la délibération n°2020-43 du Conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 portant délégation des représentants à l'EPAGE Loire Lignon,

Vu la délibération n°2023-62 du Conseil communautaire en date du 29 juin 2023 portant délégation d'un représentant suppléant à l'EPAGE Loire Lignon suite à la démission d'un conseiller communautaire,

Il est rappelé que le 23 juillet 2020, le Conseil communautaire a désigné deux conseillers délégués titulaires et deux conseillers délégués suppléants pour représenter la Communauté de communes au sein de l'EPAGE Loire Lignon.

Considérant que madame Géraldine REYNAUD a démissionné de son mandat de conseillère communautaire, qu'ainsi, elle doit être remplacée en tant que représentante suppléante de la Communauté de communes au sein de l'EPAGE.

Monsieur le Président procède à l'appel des candidatures, les candidat(e)s sont :

<i>Candidat délégué suppléant</i>
Jacques MEUNIER

Il est rappelé que les représentants sont élus au scrutin uninominal majoritaire à trois tours.

A l'issue des opérations électorales, et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 33 suffrages exprimés pour monsieur Jacques MEUNIER.

Le Conseil communautaire décide, **à l'unanimité** :

- **de désigner** en tant que représentant au sein de l'EPAGE Loire Lignon : Monsieur Jacques MEUNIER.
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré à Coucouron, le 16 novembre 2023,
Le Président, Jacques GENEST,

